

PROGRAMME DE FORMATION

PROFESSION SPORT & LOISIRS LANDES



LES FONDAMENTAUX DE LA GESTION ASSOCIATIVE - CFGA

Objectifs

- Acquérir une culture générale sur la spécificité du fait associatif, son évolution et son environnement.
- Etre capable de participer aux organes statutaires d'une association.
- Acquérir des connaissances pour prendre des responsabilités, conduire et développer un projet associatif.
- Etre capable de maîtriser les principes de base d'une gestion financière associative transparente et savoir mobiliser des ressources financières.
- Etre capable de prendre en compte la spécificité des différents acteurs intervenant dans les associations et de favoriser la participation des bénévoles.
- Etre capable de traduire un projet associatif en un projet d'activité ou en événement.

Intervenant(e)s

- Intervenant(e)s spécialisé(e)s dans la connaissance de la vie associative

Méthodes

- Alternance d'apports théoriques et applications pratiques
- Travaux sur documents authentiques
- Mini études de cas

Moyens et Outils

- Supports de formation
- Documentations - sites spécialisés
- Salle de formation équipée et connectée, ordinateur & vidéoprojecteur

Modalités d'évaluation

- Evaluation de la formation par le participant

Contenus

Jour 1 (6h)

Module « principes fondamentaux de la loi de 1901 par rapport aux autres groupements »

Module « compétence en matière d'organisation et de gouvernance »

Jour 2 (6h)

Module « évolution du monde associatif et ses relations avec les pouvoirs publics »

Module « compétence en matière de finances associatives » - Sources de financement

Jour 3 (3h)

Module « compétence en matière de gestion de projet associatif

Jour 4 (6h)

Module « compétence en matière de finances associatives » - Initiation à la comptabilité

Jour 5 (6h)

Module « compétence en matière de ressources humaines associatives » - Gestion

Module « compétence en matière de ressources humaines associatives »

Jour 6 (3h)

Module « compétence en matière de ressources humaines associatives »

> PUBLIC

Salarié(e) d'association, dirigeant(e), bénévole...

> PRE-REQUIS

Membre d'une association, âge minimum 16 ans

> DUREE

6 jours soit 30 heures

> PERIODE

Du 15 janvier 2022 au 26 mars 2022 (voir calendrier)

> HORAIRES

9h – 12h // 13h00 – 16h00

18h – 21h

> SANCTION DE LA FORMATION

Certificat de formation

> EFFECTIF

De 6 à 12 personnes

> LIEU

Mont de Marsan



CFGA 40

Certificat de Formation
à la Gestion Associative

Contenu détaillé

Module « principes fondamentaux de la loi de 1901 par rapport aux autres groupements »

- La loi de 1901 : une liberté publique et contractuelle, déclinaison de ces principes ;
- Le projet associatif par rapport aux autres formes d'organisation de l'économie sociale.

Module « compétence en matière d'organisation et de gouvernance » :

- L'administration et l'organisation : analyse des statuts, du règlement intérieur et notion de membre ;
- Les instances décisionnelles, leur organisation et fonctionnement ;
- Le rôle des dirigeants associatifs ;
- Les démarches administratives lors de la création et de la vie de l'association.

Module « évolution du monde associatif et ses relations avec les pouvoirs publics »

- L'approche statistique (données de cadrage) ;
- La structuration du mouvement associatif ;
- Les associations, les collectivités territoriales, l'Etat et ses composantes dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable.

Module « compétence en matière de gestion de projet associatif »

- L'élaboration d'un projet d'activité ou d'événement ;
- La communication autour de ce projet ;
- L'élaboration et le suivi du budget en rapport avec un projet ;
- L'évaluation de ce projet.

Module « compétence en matière de finances associatives »

- Les deux méthodes comptables : en partie double (sur engagement) et de trésorerie (simple) ;
- Les documents financiers annuels d'une comptabilité, sur engagement (bilan, compte de résultat) ;
- Le rapport d'activité annuel ;
- La tenue d'une comptabilité simple ;
- Les sources et les modes de financement public ;
- La constitution d'un dossier de demande de subvention et du compte rendu financier de suivi ;
- Les sources de financement privé et leurs modalités.

Module « compétence en matière de ressources humaines associatives »

- Les statuts et rôles respectifs des salariés, bénévoles et volontaires ;
- La fonction employeur de l'association et les procédés simplifiés d'emploi ;
- Les droits des bénévoles ;
- Les responsabilités civile et pénale des bénévoles et de l'association ;
- Le recrutement et la fidélisation des bénévoles.

PARTIE PRATIQUE : Validation du parcours de formation par la réalisation, en sus des 6 jours de formation, d'un stage pratique dans une association. Toutes les informations concernant l'obtention du CFGA et de ce module vous sont communiqués sur www.cfga40.org

Pour vous inscrire, merci de renseigner le formulaire de pré-inscription avant le 22 décembre 2022 via le site www.cfga40.org